



Déclaration liminaire CTL du 12/06/2018

La section CGT Finances Publiques souhaite avant tout évoquer ses inquiétudes concernant CAP 2022 et ses menaces, récemment confirmées par le Ministre. Demain, serons-nous tous précaires ?

La DGFIP remet déjà en cause les règles de gestion des personnels en mettant fin à la garantie de maintien à la résidence en cas de suppressions d'emplois ou de transfert de missions. Elle s'inscrit ainsi dans la droite ligne d'un gouvernement qui entend dans l'immédiat mettre à mal le statut général des fonctionnaires en prévoyant de renforcer le recours au recrutement contractuel dans l'administration dans le cadre de CAP 2022.

En effet, les préconisations de ce Comité action publique, prétendument composé « d'experts » dont la particularité est de s'inscrire dans une forme de pensée unique, ont fuité dans les colonnes de Libération, le 16 mai dernier : « Des profs avec un CDD de cinq ans, des policiers embauchés pour seulement dix ans, des agents territoriaux en contrats de deux ou trois ans renouvelables... Voici le nouveau monde des fonctionnaires imaginé par les « experts » du comité ». Si ces propositions doivent encore faire l'objet d'arbitrages gouvernementaux, le Secrétaire d'Etat, Olivier DUSSOPT, vient d'ouvrir un cycle de travail sur « l'extension du recours au contrat dans la Fonction publique » avec pour objectif « d'accorder plus de souplesse et de liberté aux employeurs publics pour recruter leurs équipes en leur permettant de recourir d'avantage au contrat ».

Ces annonces tombent alors que la DGFIP a mis en place en 2017 des grilles de rémunérations propres à ses agents contractuels sur la base d'une logique simple : les payer moins que les fonctionnaires alors qu'ils ne bénéficient déjà pas des mêmes garanties. En effet, ces grilles sont similaires à celles des fonctionnaires mais comptent en moyenne 4 points d'indice en moins par échelon. Pour la CGT, aucune des pistes évoquées n'est admissible. Elles sont toutes dans une logique de dépeçage de la DGFIP et s'inscrivent dans la mise à mal de nos statuts (général et particuliers) et la précarisation des personnels.

En ce qui concerne la situation locale, et l'ordre du jour de ce CTL, l'adaptation des structures au réseau pour 2019 attire particulièrement notre attention, spécifiquement sur la question du recouvrement de l'impôt. La section CGT Finances Publiques regrette vivement que la question des effectifs, pourtant essentielle dans ce cas précis, ne soit pas arbitrée à ce jour. Dès lors, comment voter sur un tel sujet, sans avoir l'information et la transparence requise ?

De plus, les trésoreries de proximité de notre réseau départemental, dont les effectifs sont peu nombreux, risquent d'être de nouveau fragilisées par ces éventuelles suppressions de postes. Vous le savez, dans ce type de structure, la moindre absence est susceptible de désorganiser le poste dans son ensemble : faut-il y voir un préalable, pour les prochaines années, à une fermeture pure et simple de ces services, qui n'auront peut-être plus suffisamment de moyens humains pour fonctionner décemment ? En parallèle, la surcharge de travail générée dans les 4 SIP du département nécessitera bien sûr des moyens humains complémentaires pour être convenablement gérée.

La section CGT Finances Publiques du Lot-et-Garonne ne peut que s'inquiéter, plus que jamais, de la fragilisation de nos services publics de proximité.